



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE 12 AVRIL 2024 À 8 H 30, À LA MAISON GARTH

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Me Gabrielle Ethier-Raulin, directrice des Services juridiques et greffière
Mme Stéphanie Bélisle, directrice générale

SONT ABSENTS :

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 8 h 30.

2.

2024-04-72

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault
APPUYÉ par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3.

2024-04-73

NOMINATION – Conseillère en communication au Service des communications et des relations citoyennes – Mme Larissa Fillion

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller ou conseillère en communication est vacant depuis le 1^{er} mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE Mme Larissa Fillion occupe actuellement le poste d'agente de communication depuis le 19 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE Mme Larissa Fillion possède les compétences requises pour occuper le poste de conseiller ou conseillère en communication;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la directrice générale et le comité des ressources humaines au conseil municipal et les discussions intervenues avec la candidate retenue, Mme Larissa Fillion;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 (employés de bureau);

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault



No de résolution
ou annotation

APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ENTÉRINER les recommandations de la directrice générale et du comité des ressources humaines;

DE NOMMER Mme Larissa Fillion au titre de conseillère en communication au Service des communications et des relations citoyennes, effectif le 10 avril 2024;

QUE le salaire annuel, basé sur une semaine de travail de trente-cinq (35) heures, soit fixé à l'échelon quatre (4) sur dix (10) de l'échelle salariale pour ce poste, avec une progression à l'échelon cinq (5) après six (6) mois en poste et, par la suite, avec une progression annuelle en janvier de chaque année;

QUE les conditions de travail soient les mêmes que pour le personnel cadre;

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des salaires et à imputer les sommes nécessaires à même le code budgétaire numéro 02-190-00-111.

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

5.

2024-04-74

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 8 h 34.


Monsieur JEAN COMTOIS
Maire


M^e GABRIELLE ETHIER-RAULIN
Greffière